

## **MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

### **MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL**

**2017-10-02**

#### **PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à AlbanéL, le lundi 2 octobre 2017 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Liane Proulx, conseillère  
Édith Pouliot, conseillère  
Isabelle Thibeault, conseillère  
Nicole Pelchat, conseillère  
MM. Stéphane Bonneau, conseiller  
Dave Plourde, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017
- 5. ADMINISTRATION**
  - 5.1** Acceptation de la liste des comptes de septembre 2017
  - 5.2** Rapport des revenus de septembre 2017
  - 5.3** Syndicat des employés municipaux d'AlbanéL – Autorisation de signature de la convention collective
  - 5.4** Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal*
  - 5.5** Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets d'une somme de 484 900 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2017
  - 5.6** Ouverture de soumissions relativement à un emprunt par billets d'une somme de 484 900 \$
  - 5.7** Séance publique – Modification de la date de la séance du 6 novembre 2017
  - 5.8** Régie intermunicipale de Sécurité Incendie GEANT – Acceptation du budget 2018

## **6. TRANSPORTS**

- 6.1** Autorisation d'un budget additionnel de 3 500 \$ pour l'analyse plus approfondie de l'état des ponceaux du Grand Rang Nord
- 6.2** Autorisation de procéder par appel d'offres pour le remplacement du ponceau au Parc-Pagé
- 6.3** Autorisation de procéder à des travaux de rechargement au Grand Rang Sud et au 5<sup>e</sup> Rang

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 7.1** Élaboration des plans et devis dans le cadre de la programmation des travaux de la TECQ 2014-2018 – Autorisation de procéder par appel d'offres

## **8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 8.1** Rapport de l'inspecteur en bâtiment de septembre 2017
- 8.2** AGIR – Offres de services professionnels dans le cadre d'un projet d'ensemble résidentiel sur la rue Industrielle
- 8.3** Excavation D.F. – Appui visant l'augmentation de la superficie d'exploitation de la carrière
- 8.4** Acceptation de l'offre d'achat de Construction FAB inc. pour un terrain situé sur la rue Auguste-Néron
- 8.5** Acceptation de l'offre d'achat d'Excavation Propel inc. pour un terrain situé sur la rue Auguste-Néron

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

- 9.1** Autorisation des dépenses pour la fête de l'Halloween
- 9.2** Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 – Acceptation du rapport de fin d'activités
- 9.3** Autorisation de présenter une demande d'aide financière pour la construction d'un toit au-dessus de la patinoire

## **10. DONS ET SUBVENTIONS**

- 10.1** Auxiliaires bénévoles du Centre de santé Maria-Chapdelaine – Campagne de financement
- 10.2** Grande marche Lac-Saint-Jean – Demande d'aide financière

## **11. RÉOLUTIONS**

- 11.1** Offre de services pour des modifications à un bassin versant – Annulation de la résolution 17-234 et accord du mandat à l'entreprise Tetra Tech
- 11.2** Régie GEANT – Mandat pour l'organisation de la sécurité civile

## **12. FORMATIONS**

## **13. INFORMATION**

- 13.1** MAMOT – Approbation du règlement d'emprunt numéro 17-218 décrétant un emprunt de 35 000 \$
- 13.2** MAMOT – Acceptation de la programmation des travaux et recommandation à la SOFIL du versement d'un montant de 55 590 \$ provenant d'une partie de la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018)
- 13.3** Régie intermunicipale de Sécurité Incendie GEANT – Dépôt du rapport annuel 2016
- 13.4** MRC de Maria-Chapdelaine – Certificats de conformité des règlements d'amendements 17-228 et 17-229

## **14. INVITATIONS**

**15. CORRESPONDANCE**

**15.1** Comité des métiers – Lettre de remerciements pour les travaux exécutés à la salle des métiers

**15.2** Comité d'embellissement d'Albanel – Remerciements

**16. AUTRES SUJETS**

**16.1** Départ à la retraite de madame Gisèle Doucet – Remerciements

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**17-238**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

**17-239**

**3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017.

**17-240**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 tel que présenté aux membres du conseil.

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES**

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **279 249,03 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

---

Réjean Hudon, directeur général

**5. ADMINISTRATION**

**17-241**

**5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE SEPTEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de septembre 2017 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	180 830,77 \$
Comptes payés	61 504,74 \$
Salaires nets septembre 2017 + REER septembre	36 913,52 \$
<b>Total :</b>	<b>279 249,03 \$</b>

**5.2 RAPPORT DES REVENUS DE SEPTEMBRE 2017**

Le rapport des revenus pour le mois de septembre 2017, d'une somme de **308 128,96 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

**17-242**

**5.3 SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX D'ALBANEL – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT les négociations qui se sont tenues entre le syndicat des employés municipaux d'Albanel et les représentants de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ces négociations, les deux parties en sont arrivées à une entente de principe;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de principe a été acceptée à l'unanimité par les employés municipaux;

DE CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte les termes de la nouvelle convention collective tels qu'acceptés par les employés municipaux et en autorise la signature, et ce, pour les six prochaines années, soit 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.

QUE le conseil autorise le directeur général ainsi que la mairesse à signer ladite convention.

17-243

**5.4 MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du *Code municipal*, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du *Code municipal* qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette Municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel, conformément à l'article 1066 du *Code municipal*, mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal*, pour et au nom de la Municipalité.

17-244

**5.5 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 484 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 OCTOBRE 2017**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Albanel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 484 900 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2017, réparti comme suit :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N°	POUR UN MONTANT DE \$
03-109	484 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 03-109, la Municipalité d'Albanel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise que le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 octobre 2017;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2018</b>	<b>43 100 \$</b>	
<b>2019</b>	<b>44 200 \$</b>	
<b>2020</b>	<b>45 300 \$</b>	
<b>2021</b>	<b>46 600 \$</b>	
<b>2022</b>	<b>47 700 \$</b>	<b>(à payer en 2022)</b>
<b>2022</b>	<b>258 000 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le Règlement d'emprunt numéro 03-109 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 octobre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

17-245

**5.6 OUVERTURE DE SOUMISSIONS RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS D'UNE SOMME DE 484 900 \$**

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1. BANQUE ROYALE DU CANADA**

43 100 \$	3,20000 %	2018
44 200 \$	3,20000 %	2019
45 300 \$	3,20000 %	2020
46 600 \$	3,20000 %	2021
305 700 \$	3,20000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,20000 %

**2. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

43 100 \$	2,00000 %	2018
44 200 \$	2,25000 %	2019
45 300 \$	2,50000 %	2020
46 600 \$	2,75000 %	2021
305 700 \$	3,00000 %	2022

Prix : 98,77100

Coût réel : 3,20885 %

### 3. CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES PLAINES BORÉALES

43 100 \$	3,27000 %	2018
44 200 \$	3,27000 %	2019
45 300 \$	3,27000 %	2020
46 600 \$	3,27000 %	2021
305 700 \$	3,27000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,27000 %

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 octobre 2017 à 14 h au bureau du ministère des Finances du Québec;

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 11 octobre 2017, d'une somme de 484 900 \$, effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 03-109. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Que le conseil autorsise monsieur Réjean Hudon, directeur général, ainsi que madame Francine Chiasson, mairesse, à signer tout document relatif aux services bancaires avec la Banque Royale du Canada.

17-246

### 5.7 SÉANCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2017

ATTENDU QUE, selon l'horaire des séances publiques du conseil établi dans la résolution 16-263, la date de la séance de novembre 2017 ne tenait pas compte des élections municipales qui se tiendront le 5 novembre;

ATTENDU QUE le délai pour l'assermentation des nouveaux conseillers est trop court pour qu'ils puissent siéger le 6 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel procède à la modification de la date de la séance publique de novembre et que ladite séance soit remise au 13 novembre 2017.

**17-247**

**5.8 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE GEANT – ACCEPTATION DU BUDGET 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte, par cette résolution, le budget 2018 de la Régie intermunicipale de Sécurité Incendie du secteur GEANT d'un montant de 911 000 \$ avec un apport municipal incendie de 134 955 \$ et un apport sécurité civile de 2 438,37 \$.

**6. TRANSPORTS**

**17-248**

**6.1 AUTORISATION D'UN BUDGET ADDITIONNEL DE 3 500 \$ POUR L'ANALYSE PLUS APPROFONDIE DE L'ÉTAT DES PONCEAUX DU GRAND RANG NORD**

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires concernant la caractérisation de nos ponceaux dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) doivent être exécutés;

ATTENDU QU'il s'agit d'un mandat approximatif de 4 jours d'employés pour les relevés terrain et d'un jour de dessin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise un budget additionnel de 3 500 \$ pour l'analyse plus approfondie de l'état des ponceaux.

**17-249**

**6.2 AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU AU PARC-PAGÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à procéder par appel d'offres pour l'exécution de travaux visant le remplacement du ponceau du Parc-Pagé.



17-250

**6.3 AUTORISATION DE PROCÉDER À DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT AU GRAND RANG SUD ET AU 5<sup>E</sup> RANG**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à procéder à des travaux de rechargement au Grand Rang Sud et au 5<sup>e</sup> Rang.

**7. HYGIÈNE DU MILIEU**

17-251

**7.1 ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA TECQ 2014-2018 – AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à procéder par appel d'offres pour l'élaboration des plans et devis et pour la réalisation des travaux sur la rue Principale Sud, rue Industrielle Nord et une partie de la rue de l'Église.

**8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE SEPTEMBRE 2017**

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de septembre fait état de :

Huit (8) permis de construction (autre)..... 48 900 \$  
Neuf (9) permis de rénovation..... 95 300 \$  
Un (1) permis de lotissement  
Un (1) permis de coupe de bois  
Deux (2) permis d'installations septiques  
Deux (2) recherches pour certificat de localisation

17-252

**8.2 AGENCE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES (AGIR) – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE D'UN PROJET D'ENSEMBLE RÉSIDENTIEL SUR LA RUE INDUSTRIELLE NORD**

ATTENDU QUE la Municipalité a fait appel à l'entreprise MSH afin de procéder à des travaux de prolongement de la rue Industrielle Nord dans le cadre d'un projet d'ensemble résidentiel;

ATTENDU QUE l'entreprise MSH mandatera AGIR afin de réaliser une évaluation environnementale de site – phase I, de même qu'une description du terrain à l'intérieur d'un secteur de 14 000 mètres carrés sur le territoire municipal;

ATTENDU QUE l'étude environnementale évaluera si des activités et des installations sur le site et aux environs de celui-ci représentent un risque de contamination;

ATTENDU QUE la description du terrain identifiera, sur un plan à une échelle adéquate, les milieux sensibles (hydriques, riverains et humides) et les occurrences d'espèces fauniques et floristiques à statut particulier et leurs habitats potentiels;

ATTENDU QUE cette évaluation et cette étude seront réalisées en accord avec les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de services professionnels de l'Agence de gestion intégrée des Ressources (AGIR) dans le cadre d'un projet d'ensemble résidentiel sur la rue Industrielle Nord.

**17-253**

**8.3 EXCAVATION D.F. – APPUI VISANT L'AUGMENTATION DE LA SUPERFICIE D'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel appui l'entreprise Excavation D.F. concernant l'augmentation de la superficie d'exploitation de la carrière située au 3<sup>e</sup> Rang à Albanel.

**17-254**

**8.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DE CONSTRUCTION FAB INC. POUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE AUGUSTE-NÉRON**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre d'achat de Construction FAB inc. pour un terrain situé dans la municipalité d'Albanel, au futur 25 de la rue Auguste-Néron, connu et désigné comme étant le lot 6 036 954 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 6,375 acres.

Le prix de vente de l'immeuble est de 1 000 \$ l'acre sans bâtisse dessus érigée, soit une somme de 6 375 \$ plus taxes, soit : T.P.S. (5 %) 318,75 \$, T.V.Q. (9,975 %) 635,91 \$, pour un montant total de 7 329,66 \$, payable comptant, lors de la signature du contrat notarié de vente, à intervenir après acceptation de cette offre par la Municipalité, dans les 90 jours prochains.

QUE madame Francine Chiasson, mairesse, et monsieur Réjean Hudon, directeur général, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et en donner quittance.

**17-255**

**8.5 ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT D'EXCAVATION PROPEL INC. POUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE AUGUSTE-NÉRON**

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre d'achat d'Excavation Propel inc. pour un terrain situé dans la municipalité d'Albanel, au futur 30 de la rue Auguste-Néron, connus et désignés comme étant le lot 5 156 820 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 1,946 acres.

Le prix de vente de l'immeuble est de 1 000 \$ l'acre sans bâtisse dessus érigée, soit une somme de 1 946 \$ plus taxes, soit : T.P.S. (5 %) 97,30 \$, T.V.Q. (9,975 %) 194,11 \$, pour un montant total de 2 237,41 \$, payable comptant, lors de la signature du contrat notarié de vente, à intervenir après acceptation de cette offre par la Municipalité, dans les 90 jours prochains.

QUE madame Francine Chiasson, mairesse, et monsieur Réjean Hudon, directeur général, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et en donner quittance.

**9. LOISIRS ET CULTURE**

**17-256**

**9.1 AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LA FÊTE D'HALLOWEEN**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une dépense de 1 000 \$ afin de couvrir les dépenses occasionnées par l'animation de la fête d'Halloween dans les rues de la municipalité.

**17-257**

**9.2 PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2017 – ACCEPTATION DU RAPPORT DE FIN D'ACTIVITÉS**

ATTENDU QUE la Municipalité a bénéficié d'une subvention dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017* et qu'un rapport devait être rédigé analysant les résultats;

ATTENDU QU'un rapport final devait être transmis au ministère de la Famille concernant les résultats de l'utilisation de la subvention;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le rapport de fin d'activités en regard à la subvention reçue dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017.*

**17-258**

**9.3 AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN TOIT AU-DESSUS DE LA PATINOIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEALT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du projet de construction d'un toit au-dessus de la patinoire.

**10. DONS ET SUBVENTIONS**

**17-259**

**10.1 AUXILIAIRES BÉNÉVOLES DU CENTRE DE SANTÉ MARIA-CHAPDELAINÉ – CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEALT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une somme de 50 \$ aux Auxiliaires bénévoles du Centre de santé Maria-Chapdelaine à titre de contribution financière pour l'année 2017-2018.

**17-260**

**10.2 GRANDE MARCHÉ LAC-SAINT-JEAN – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une somme de 100 \$ à la Grande marche du Lac-Saint-Jean à titre de participation financière pour l'année 2017.

QUE le conseil s'engage également à publiciser l'évènement sur la page Facebook de la municipalité ainsi que sur le tableau électronique.

## **11. RÉSOLUTIONS**

**17-261**

### **11.1 OFFRE DE SERVICES POUR DES MODIFICATIONS À UN BASSIN VERSANT – ANNULATION DE LA RÉOLUTION 17-234 ET ACCORD DU MANDAT À L'ENTREPRISE TETRA TECH**

ATTENDU QUE la Municipalité a accordé, dans sa résolution n° 17-234 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 septembre dernier, un mandat visant des modifications à un bassin versant;

ATTENDU QUE la Municipalité a récemment reçu une seconde offre de services de l'entreprise Tetra Tech et que celle-ci couvre une plus grande superficie englobant l'Association des sportifs et le Coteau-Marcil;

ATTENDU QUE le responsable pour l'entreprise Tetra Tech est un spécialiste en hydrologie forestière au niveau provincial;

ATTENDU QUE l'offre de services de Tetra Tech a reçu l'appui et la recommandation de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel annule la résolution numéro 17-234, adoptée à la séance ordinaire du 11 septembre 2017, et accorde le mandat à Tetra Tech, pour un avis préliminaire sur les modifications à un bassin versant, selon les termes de l'offre de services, pour un montant de 13 100 \$.

**17-262**

### **11.2 RÉGIE GEANT – MANDAT POUR L'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel désire mettre à jour l'organisation de la sécurité civile;

ATTENDU QUE le mandat en ce sens serait éventuellement confié à la Régie intermunicipale de Sécurité Incendie le GEANT, tel qu'il appert notamment de la résolution n° 17-135 adoptée par la Municipalité le 1<sup>er</sup> mai 2017;

ATTENDU QUE la couverture incendie est couverte à 55 % par la Régie intermunicipale de Sécurité Incendie GEANT et à 45 % par le service de sécurité incendie de la Ville de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QU'il est souhaitable que la compétence de la Municipalité liée à la sécurité civile soit assumée, pour tout le territoire d'Albanel, par une seule entité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel, dans le cadre des négociations relatives à la résolution n° 17-135, intègre à l'entente constituant la Régie intermunicipale de Sécurité Incendie GEANT la compétence de la Municipalité liée à la sécurité civile, et ce, pour tout le territoire d'Albanel.

**12. FORMATIONS**

**13. INFORMATION**

**13.1** MAMOT – Approbation du règlement d'emprunt numéro 17-218 décrétant un emprunt de 35 000 \$

**13.2** MAMOT – Acceptation de la programmation des travaux et recommandation à la SOFIL du versement d'un montant de 55 590 \$ provenant d'une partie de la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

**13.3** Régie intermunicipale de Sécurité Incendie GEANT – Dépôt du rapport annuel 2016

**13.4** MRC de Maria-Chapdelaine – Certificats de conformité des règlements d'amendements n° 17-228 et 17-229

**14. INVITATIONS**

**15. CORRESPONDANCE**

**15.1** Comité des métiers – Lettre de remerciements pour les travaux exécutés à la salle des métiers

**15.2** Comité d'embellissement d'Albanel – Remerciements

**16. AUTRES SUJETS**

**17-263**

**16.1 DÉPART À LA RETRAITE DE MADAME GISÈLE DOUCET –  
REMERCIEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adresse une carte de remerciements ainsi que des souhaits de bonne retraite à madame Gisèle Doucet qui a occupé le poste de brigadière pour la municipalité pendant 21 ans.

## **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- Étude de l'entreprise d'hydrogéologie Tetra Tech;
- Projet d'usine de congélation;
- Disponibilité de terrains au Parc industriel;
- Projet de construction d'un toit au-dessus de la patinoire;
- Protocoles concernant des brigadiers, brigadières;
- Asphalte sur la rue des Champs;
- Niveleuse au 3<sup>e</sup> Rang.

**17-264**

## **18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h 50.

Fait et passé à Albanel en ce deuxième jour d'octobre 2017.

---

FRANCINE CHIASSEON, mairesse

---

RÉJEAN HUDON, directeur général